

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 3ème trimestre 2025



EN PAYS DE LA LOIRE,  
AU 3ÈME TRIMESTRE 2025  
SONT COMPTABILISÉES

14 978

ENTRÉES EN FORMATION DE  
DEMANDEURS D'EMPLOI  
INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

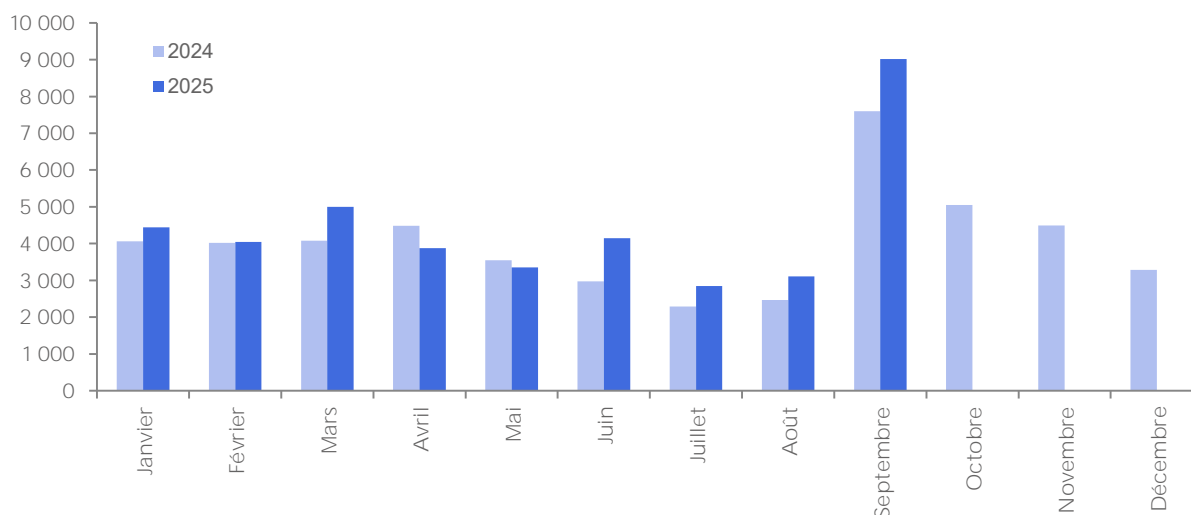
14 978 entrées en formation au 3ème trimestre 2025, soit +21,2% par rapport au 3ème trimestre 2024.

Entre juillet et fin septembre 2025, 14 978 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont entrés en formation, soit une hausse de 21,2 % par rapport au même trimestre de 2024.

Les entrées en formation présentent un caractère fortement saisonnier : le mois de septembre concentre l'essentiel des entrées du trimestre.

### GRAPHIQUE 1 :

#### ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

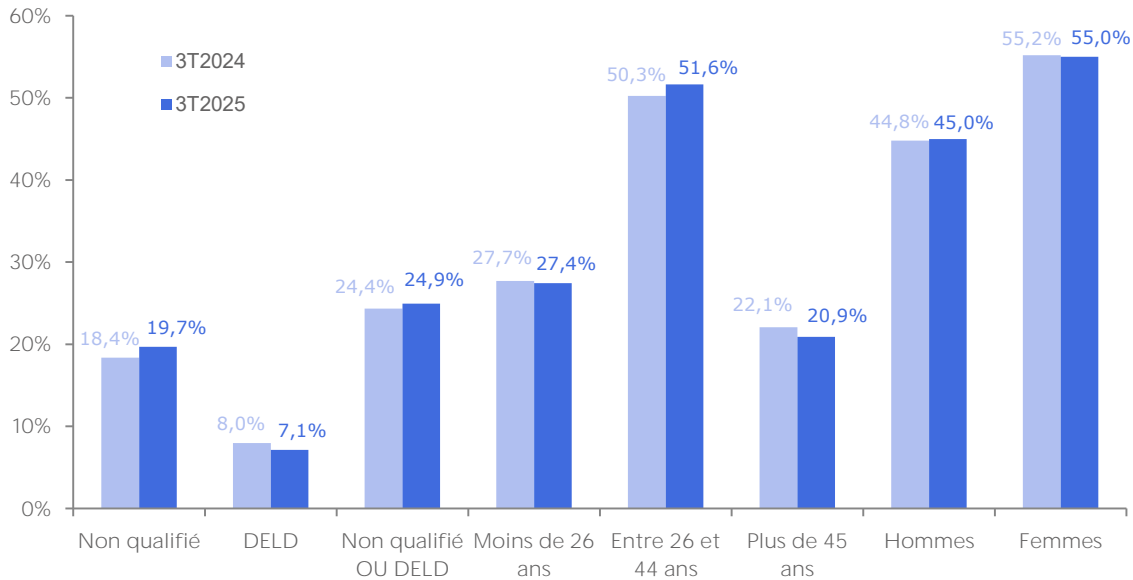
Les personnes âgées de 26 à 44 ans demeurent majoritaires parmi les entrants en formation.

Les femmes sont légèrement surreprésentées, avec 55 % des entrées.

Les personnes de 45 ans ou plus représentent deux entrées sur dix.

### GRAPHIQUE 2 :

#### CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)*

*DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).*

*Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Ancienneté **d'inscription** et durée des formations : des écarts marqués selon **l'âge** et le sexe

L'**ancienneté d'inscription** à France Travail avant l'**entrée** en formation augmente avec **l'âge**. En moyenne, elle **s'établit** à 83 jours pour les moins de 20 ans, contre 442 jours pour les 55 ans ou plus. La médiane passe de 42 jours pour les plus jeunes à 235 jours pour les 55 ans ou plus.

La durée prévue des plans de formation diminue avec **l'âge**. Elle atteint en moyenne 1 118 heures pour les moins de 20 ans, contre 518 heures pour les 55 ans ou plus. La médiane **s'élève** respectivement à 961 heures et 408 heures.

Les femmes présentent une ancienneté **d'inscription** légèrement inférieure à celle des hommes (255 jours en moyenne, contre 267 jours). En revanche, elles suivent des formations plus longues : la durée moyenne prévue **s'établit** à 988 heures, contre 682 heures pour les hommes.

Tous publics confondus, l'**ancienneté** moyenne avant l'**entrée** en formation est de 260 jours et la durée moyenne prévue des formations de 862 heures.

**TABLEAU 1 :**  
**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION**  
**SELON L'AGE ET LE SEXE**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	83	15	42	101	1 118	450	961	1 540
20-24 ans	165	25	79	239	1 048	315	702	1 400
25-29 ans	230	45	132	308	870	280	460	1 155
30-34 ans	276	59	152	335	796	245	496	1 197
35-39 ans	306	59	165	358	786	230	448	1 197
40-44 ans	305	62	167	368	798	217	448	1 211
45-49 ans	419	76	210	447	703	210	434	1 148
50-55 ans	375	78	196	405	683	187	434	1 136
55 ans et plus	442	89	235	516	518	120	408	768
Hommes	267	46	135	312	682	189	434	1 029
Femmes	255	43	124	306	988	300	693	1 407
Ensemble	260	44	128	309	862	280	500	1 211

*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 15 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 42 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 450 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 961 heures pour la moitié.*

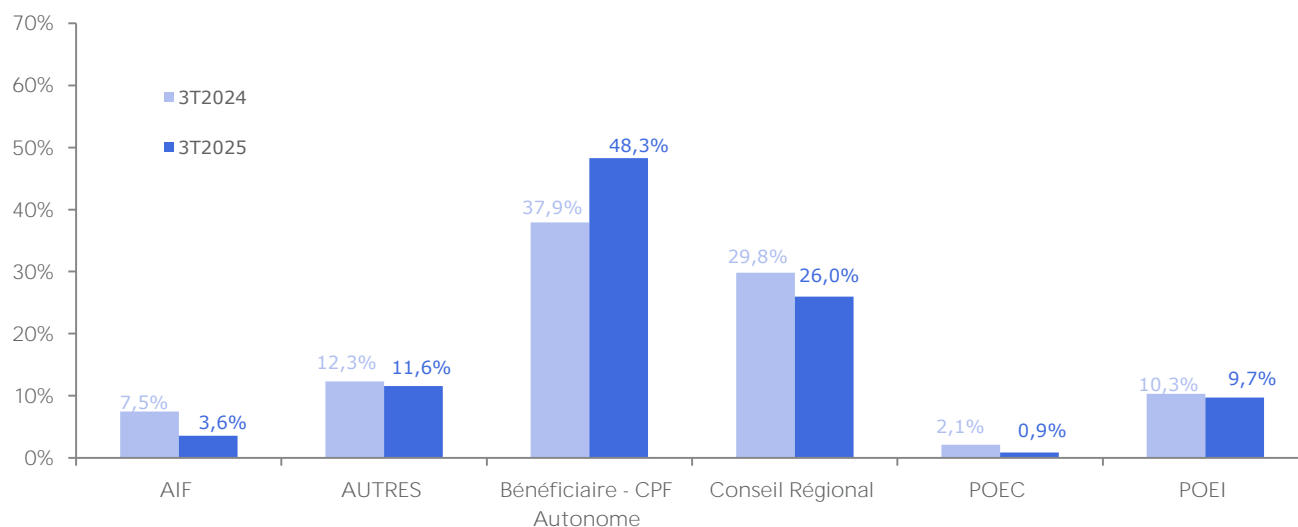
*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près **d'une** entrée en formation sur deux

Au troisième trimestre 2025, les formations financées par le bénéficiaire dans le cadre du CPF autonome représentent 48,3 % des entrées en formation.

Les dispositifs financés par le Conseil régional regroupent 26,0 % des entrées. Les POEI en représentent 9,7 %, tandis que la catégorie « Autres » en concentre 11,6 %. Les AIF (3,6 %) et les dispositifs AGEFIPH (part marginale) complètent la répartition.

**GRAPHIQUE 3 :**  
**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Deux champs de formation regroupent 30% des entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

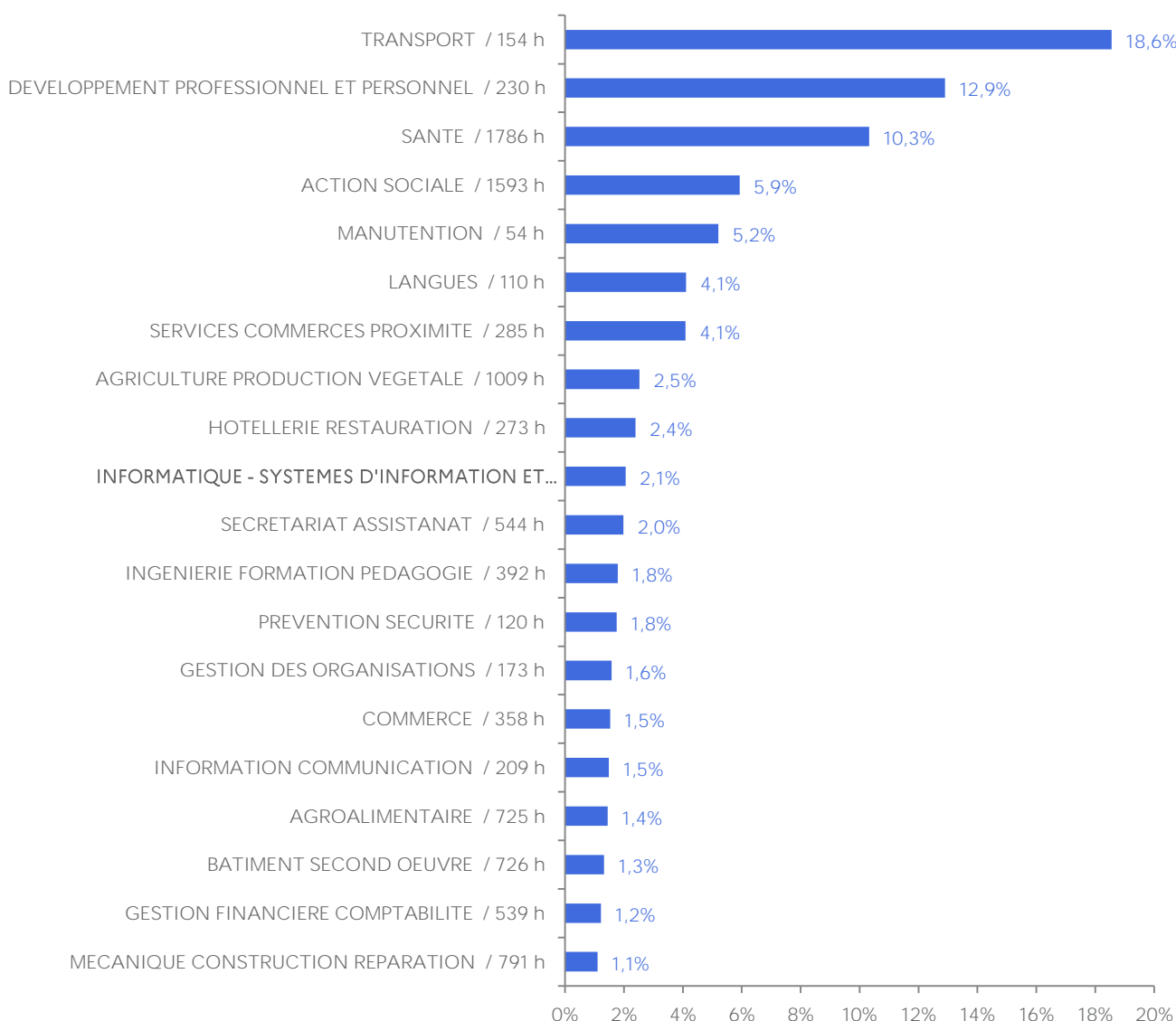
Le top 20 des domaines de formation concentre 83,3% des entrées globales.

Les secteurs du Transport (18,6%) et du Développement professionnel (12,9%) dominent le classement, représentant à eux seuls près d'un tiers des parcours.

On observe toutefois une grande disparité dans les volumes horaires : si les formations en Langues ou Manutention sont courtes (env. 110 h et 54h), d'autres secteurs privilégient le temps long, à l'image de la Santé (1 786 h) et de l'Action Sociale (1 593 h), qui affichent les durées moyennes les plus élevées.

### GRAPHIQUE 4 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 18,6% des entrées en formation au 3ème trimestre 2025. La durée moyenne des formations y est de 154 heures.*

*Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 83,3% des entrées en formation).*

*Source : France travail, fichier des entrées en formation.*

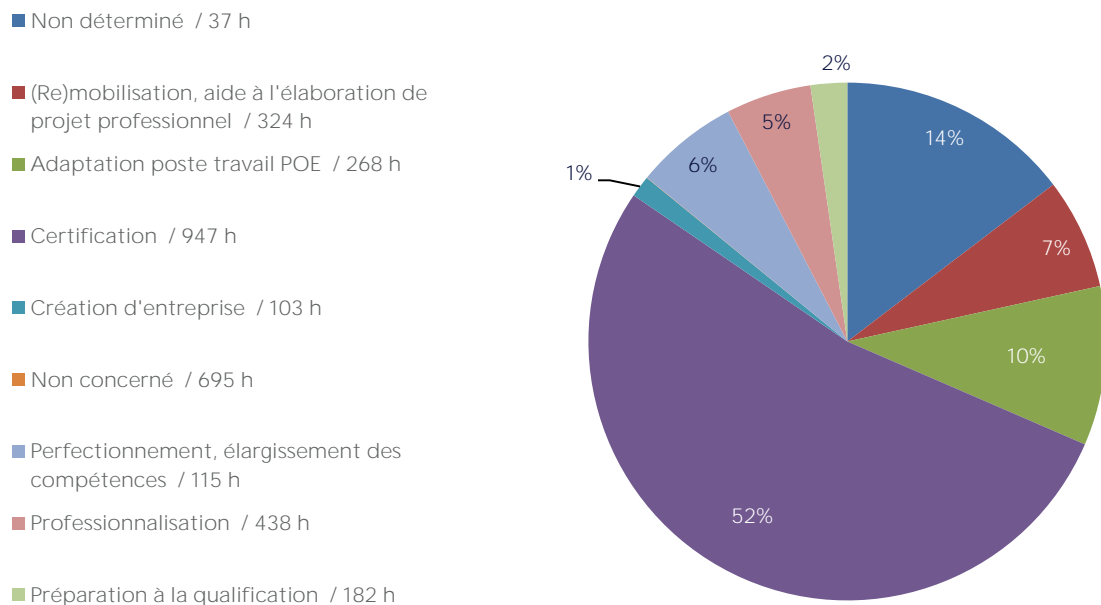
## L'objectif de certification représente un quart des entrées en formation

Près de la moitié des entrées en formation (52%) ont un objectif de certification, affichant la durée moyenne la plus élevée avec 947 heures. À l'inverse, 14% des formations n'ont aucun objectif renseigné pour une durée très courte de 37 heures. L'adaptation au poste de travail (POE) concerne 10% des entrées (268 heures), suivie de la professionnalisation avec 5% des effectifs (438 heures).

Selon l'objectif visé, les durées moyennes varient fortement : de 103 heures pour la création d'entreprise à 324 heures pour la (re)mobilisation ou l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel.

### GRAPHIQUE 5 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### Les objectifs de formation

**Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

**Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

**Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

**Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

**Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

**Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

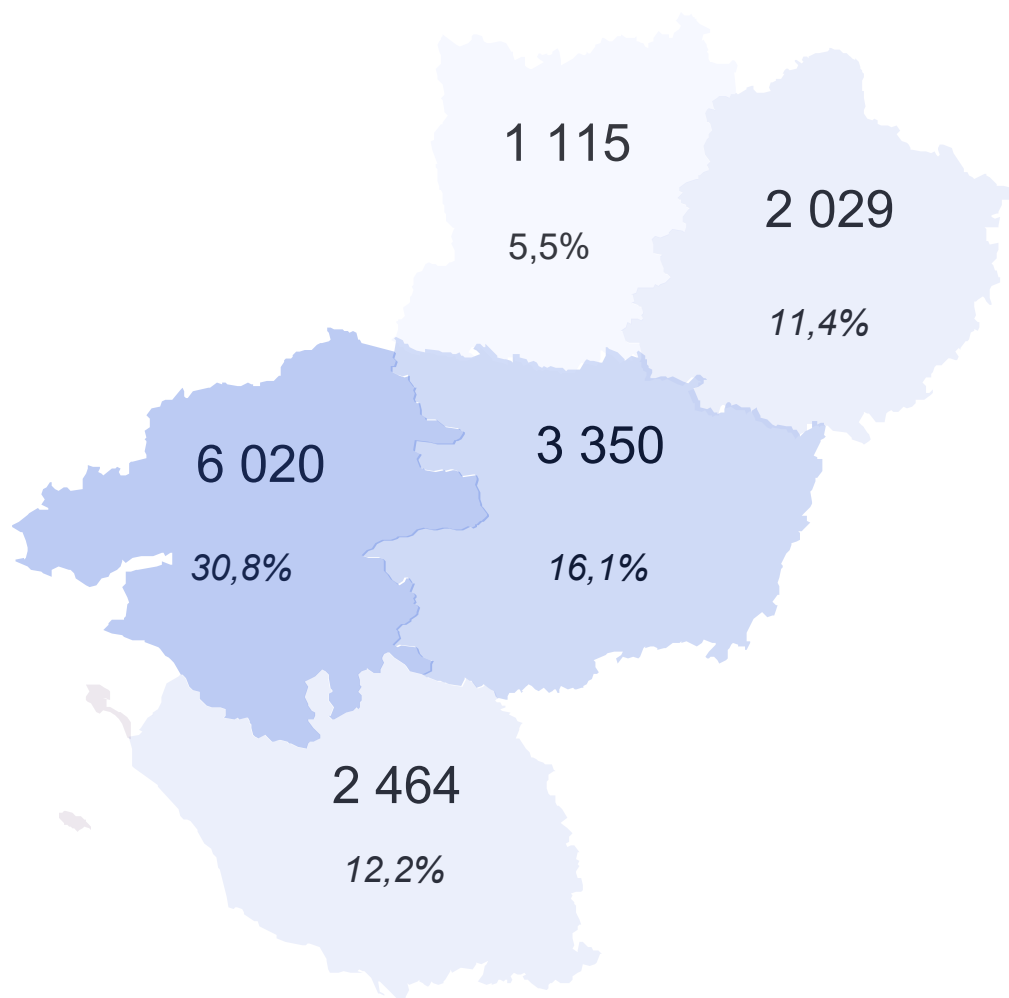
## Des formations concentrées en Loire-Atlantique

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, la Loire-Atlantique concentre près **d'un tiers** des entrées en formation (30,8%, soit 6 020 entrées). Le Maine-et-Loire et la Vendée suivent avec respectivement 16,1% et 12,2% de l'activité régionale.

Les volumes les plus faibles sont enregistrés en Sarthe (11,4%) et en Mayenne, qui représente 5,5% des entrées avec 1 115 parcours.

### CARTE 1 :

#### RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2025



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

# ENCADRÉ N°1

## Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## Les types de formation

**Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : ces deux types de formation ont fusionné depuis juillet 2024 sous la dénomination commune POEI. D'une durée maximale de 450 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail, pour laquelle l'employeur s'engage à embaucher à la fin de formation le demandeur d'emploi pour un CDI ou un CDD de 6 mois minimum ou plus.

**Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

**Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

**Autre formation prescrite mais non financée par France Travail** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), financée par les OPCO. La POE Collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

## La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF),

si la formation est éligible à cette allocation, ou en Allocation de Solidarité Spécifique Formation (ASS-F) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (RFFT). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

Directeurs de la publication :  
Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :  
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :  
Service SEE

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

[francetravail.org](https://francetravail.org)    